

Un préavis d'adjudication de contrat (PAC) est un avis public indiquant aux fournisseurs qu'un service ou une agence compte octroyer un contrat pour la fourniture de biens ou de services ou un contrat de construction à un fournisseur déterminé au préalable, permettant ainsi aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à participer à un appel d'offres en soumettant un énoncé des compétences. Si aucun fournisseur ne soumet un énoncé des compétences qui est conforme aux exigences décrites au PAC, le ou avant la date de clôture indiquée au PAC, l'agent responsable des contrats peut procéder à l'octroi du contrat au fournisseur déterminé au préalable.

## **1. Exigences :**

En vertu de la Partie II du *Code canadien du travail*, le Service correctionnel du Canada doit s'assurer que le niveau de ventilation, de température et d'humidité sont conformes à la norme ACNOR Z204-94, *Lignes directrices pour la gestion de la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments à usage de bureaux*, ASHRAE 62-1989, intitulé *Ventilation pour une qualité acceptable de l'air intérieur*, la Partie A-2.3.5.2 de l'Annexe du Code national du bâtiment, la politique du Conseil du Trésor concernant la Directive en matière de santé et de sécurité au travail, la Directive de Santé Canada – La qualité de l'air et le Code national de prévention des incendies – Canada 2005. Ce travail comporte les éléments suivants :

### **1.1 Objectifs :**

Effectuer l'entretien, les mises à niveau, les modifications et les réparations d'urgence au système de contrôle existant de chauffage, de ventilation et de climatisation (CVC) de type Alerton BACTalk afin d'assurer des niveaux appropriés de ventilation, de température et d'humidité conformément aux lois, aux lignes directrices et aux politiques mentionnées ci-dessus.

### **1.2 Tâches :**

Effectuer l'entretien, les mises à niveau, les modifications et les réparations d'urgence au système de contrôle existant de chauffage, de ventilation et de climatisation (CVC) de type Alerton BACTalk.

Fournir les outils, l'équipement, le matériel et la main-d'œuvre requis pour faire l'entretien, l'inspection, les essais et les évaluations des systèmes et des appareils CVC.

Effectuer toutes les modifications à la programmation selon les besoins.

Effectuer l'entretien et les réparations pré-approuvées aux systèmes de CVC en utilisant les pièces de rechange approuvées par Alerton BACTalk ou des pièces pré-approuvées.

Effectuer une vérification quotidienne des variations de température et des alertes pendant les heures de bureau du lundi au vendredi, à l'exclusion des congés, à l'aide des moyens de vérification à distance et faire le signalement des lacunes.

Développer un Programme approuvé d'entretien préventif pour tout l'équipement de CVC.

### **1.3 Résultats attendus :**

Effectuer l'entretien, les mises à niveau, les modifications et les réparations d'urgence au système de contrôle existant de chauffage, de ventilation et de climatisation (CVC) de type Alerton BACTalk afin d'assurer des niveaux appropriés de ventilation, de température et d'humidité conformément aux lois, aux lignes directrices et aux politiques mentionnées ci-dessus.

### **1.4 Normes de rendement :**

Uniquement des pièces de rechange des marques Alerton BACTalk ou des pièces pré-approuvées doivent être utilisées pour le remplacement ou les réparations des systèmes.

Tous les techniciens et les programmeurs doivent avoir été formés à l'usine pour les produits suivants :

- ✓ Système de contrôle existant de chauffage, de ventilation et de climatisation (CVC) de type Alerton BACtalk et ses composants.
- ✓ Uniquement les techniciens et les programmeurs qualifiés doivent effectuer du travail sur ces systèmes.

Tout le travail régulier d'entretien et de réparation doit être effectué pendant les heures normales de bureau (de 08h00 à 16h30) lors des jours habituels de travail du lundi au vendredi.

Un service d'urgence pendant et après les heures normales de bureau doit être assuré avec un délai maximal de réponse sur place de 24 heures.

### 1.5 Livrables :

- 1.5.1 Effectuer l'entretien, les mises à niveau, les modifications et les réparations d'urgence au système de contrôle existant de chauffage, de ventilation et de climatisation (CVC) de type Alerton BACtalk afin d'assurer des niveaux appropriés de ventilation, de température et d'humidité conformément aux lois, aux lignes directrices et aux politiques mentionnées ci-dessus.

Le contractant doit développer un plan d'étalonnage (le cas échéant) pour l'équipement de vérification qu'il doit utiliser afin de vérifier le rendement de cet équipement dans un délai de trente (30) jours de la date de l'octroi du contrat.

Le contractant doit fournir un service de répondeur 24 heures sur 24, 7 jours semaine. Le taux horaire sera conforme à ce qui est prévu à l'Annexe « B » pour chaque technicien, technicien en réfrigération, programmeur et administrateur.

Une vérification quotidienne à distance sera effectuée du lundi au vendredi à l'exclusion des congés, pour s'assurer que les températures sont dans les limites permises et pour vérifier les alertes signalées par le gestionnaire des alertes. Un courriel sera transmis quotidiennement au Chef de la gestion des installations ou à ses délégués afin de signaler les lacunes.

### 1.5.2 Utilisation du papier :

- a. S'il est nécessaire d'imprimer des documents, la méthode par défaut est recto-verso en noir et blanc à moins que l'Autorité du projet indique une autre méthode.
- b. Le contractant doit s'assurer que le matériel soit imprimé sur du papier ayant un contenu recycle de 30 % et/ou qui est certifié comme étant en provenance d'une forêt gérée d'une manière durable.
- c. Le contractant doit recycler les documents imprimés qui ne sont plus nécessaires (conformément aux normes de sécurité).

### 1.6 Exigences :

#### 1.6.1 Lieu du travail :

- a. Le contractant doit effectuer le travail à :

Établissement Atlantique

13175, Route 8  
C.P. 102  
Renous (Nouveau-Brunswick)  
E9E 2E1

b. Déplacements

Aucun déplacement n'est prévu pour la réalisation du travail en vertu de ce contrat.

1.6.2 Langue de travail :

Le contractant doit effectuer tout le travail en langue anglaise.

1.6.3 Exigences quant à la sécurité :

Ce contrat ne comporte aucune exigence quant à la sécurité.

**2. Exigences minimales :**

Un fournisseur intéressé doit démontrer à l'aide d'un énoncé des compétences qu'il est en mesure de respecter les exigences suivantes :

Expérience :

Le contractant doit posséder au moins une année d'expérience dans l'entretien et la réparation des systèmes de contrôle CVC de type Alerton BACtalk et ses composants.

Exigences académiques :

Aucune exigence académique particulière.

Compétence et/ou attestation professionnelle :

Agrément en tant que technicien en CVC.

Une attestation à l'effet que tous les techniciens et les programmeurs sont formés à l'usine pour les produits suivants :

- ✓ Systèmes de contrôle CVC de type Alerton BACtalk et ses composants.
- ✓ Uniquement les techniciens et les programmeurs qualifiés doivent effectuer du travail sur ces systèmes.

Attestation de formation, en entretien et en réparation des systèmes de contrôle CVC de type Alerton BACtalk.

**3. Applicabilité à cette demande des ententes concernant le commerce**

Cette demande n'est pas sujette à une entente concernant le commerce.

**4. Marché réservé aux entreprises autochtones**

Cette demande de service ne fait pas partie d'un marché réservé aux entreprises autochtones.

**5. Ententes sur les revendications territoriales globales**

Cette demande de service n'est pas sujette à une entente sur les revendications territoriales globales.

## **6. Justification pour le choix du fournisseur**

Le contractant possède un droit de propriété sur les systèmes Alerton BACtalk de contrôle électronique ainsi que sur ses composants et il est le seul représentant formé en usine et autorisé à faire la distribution de la gamme de produits Alerton BACtalk, dans les provinces de l'Atlantique.

## **7. Exception en vertu des Règlements du gouvernement régissant les contrats**

L'exception suivante en vertu des Règlements du gouvernement régissant les contrats est invoquée pour les fins de cette demande de service :

(d) uniquement une personne est en mesure d'exécuter le contrat.

## **8. Exclusions et/ou motifs pour un appel d'offre limité**

L'exclusion suivante et/ou les motifs suivants pour un appel d'offre limité sont invoqués en vertu des articles des ententes régissant le commerce :

Cette demande de service n'est pas sujette à une entente régissant le commerce.

## **9. Propriété intellectuelle**

Le contractant sera le propriétaire de toute propriété intellectuelle découlant du contrat proposé.

## **10. Durée du contrat proposé ou les dates de livraison**

La durée du contrat proposé est pour une période de 1,3 années, soit du **1<sup>er</sup> décembre 2013** au **31 mars 2015**.

## **11. Estimé des coûts du contrat proposé**

Le coût estimé du contrat, comprenant les années d'option est de **41 769,00 \$** (TPS/TVH en sus).

## **12. Nom et adresse du fournisseur identifié**

Nom : Advanced Energy Management

Adresse : 105, rue Henri Dunant  
Moncton (N-B)  
E1E 1E4

## **13. Le droit des fournisseurs de soumettre un énoncé des compétences**

Les fournisseurs qui considèrent qu'ils possèdent les compétences et la disponibilité pour fournir les biens, les services ou les services de construction décrits au PAC peuvent soumettre un énoncé des compétences par écrit à la personne ressource indiquée à cet avis le ou avant la date et l'heure de clôture de cet avis. Cet énoncé des compétences doit clairement indiquer comment le fournisseur respecte les exigences indiquées.

## **14. Date et heure de clôture pour soumettre un énoncé des compétences**

La date et l'heure butoir pour accepter un énoncé des compétences est le **9 décembre, 2013 à 14 :00 (HAA)**.

## **15. Demandes de renseignements et soumission d'un énoncé des compétences**

On doit communiquer avec la personne suivante en ce qui concerne les demandes et afin de soumettre un énoncé des compétences :

***Andrea Nugent***

***Agente régionale des contrats***

***1045, rue Main, 2<sup>e</sup> étage***

***Moncton (N-B) E1C 1H1***

Téléphone : ***506-851-6399***

Télec. : ***506-851-6327***

Courriel : ***andrea.nugent@csc-scc.gc.ca***